



# Pratiques exemplaires relatives aux lieux d'aisance intérieurs pour chiens d'assistance dans les gares



# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Objectif.....</b>	<b>3</b>
<b>Pratiques exemplaires .....</b>	<b>4</b>
Emplacement .....	4
Caractéristiques de conception .....	5
Surface .....	6
Commodités.....	7
Signalisation, aide à l'orientation et information sur les lieux d'aisance.....	8
Entretien .....	8
Consultation.....	9
Exemples de pratiques exemplaires existantes.....	9
<b>Annexe A.....</b>	<b>10</b>

# Introduction

Certaines personnes handicapées utilisent un chien d'assistance qui leur fournit l'aide dont elles ont besoin au quotidien, mais aussi pour pouvoir se déplacer en toute indépendance. Lorsqu'un chien d'assistance accompagne la personne handicapée dans ses déplacements, le chien doit se soulager, que ce soit pendant que la personne attend le départ, ou à son retour d'un long voyage.

Le [Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées](#) exige que les exploitants de gare aménagent des lieux d'aisance désignés pour les chiens d'assistance à l'extérieur de la gare et du côté sécurisé de la gare, auxquels il est possible de se rendre par un passage accessible aux personnes handicapées, de manière à ce qu'elles ne soient pas obligées de sortir de la zone sécurisée puis d'y rentrer.

## Objectif

Il n'est pas très difficile d'aménager des lieux d'aisance pour les chiens à l'extérieur, mais c'est une autre histoire à l'intérieur, en raison des contraintes d'espace et de surface. Le présent guide renferme des pratiques exemplaires pour les exploitants de gare afin de les aider à concevoir, du côté sécurisé, des lieux d'aisance qui répondent le mieux possible aux besoins des personnes qui se déplacent avec un chien d'assistance et à ceux de leurs chiens.

Le guide aborde six catégories de pratiques exemplaires en ce qui concerne la planification, la conception et l'entretien des lieux d'aisance intérieurs pour les chiens d'assistance.

Remarque : pour des renseignements sur l'obligation des fournisseurs de services de transport de répondre aux besoins des personnes qui se déplacent avec un chien d'assistance, consultez le [Guide sur les chiens d'assistance](#).

# Pratiques exemplaires

## Emplacement

Un lieu d'aisance doit être accessible à toutes les personnes handicapées qui se déplacent avec un chien d'assistance, y compris celles en fauteuil roulant.

- Un lieu d'aisance devrait être situé dans un endroit plutôt tranquille éloigné des bruits forts et autres distractions.
- Il ne devrait pas être situé à proximité d'un lieu désigné pour les fumeurs.
- Un lieu d'aisance intérieur est préférable, mais lorsqu'un lieu d'aisance extérieur est la seule option du côté sécurisé de la gare :
  - ce lieu devrait être clôturé et sécuritaire;
  - une porte devrait mener précisément au lieu d'aisance donnant sur une aire clôturée pour la sécurité du chien et de son maître;
  - il devrait y avoir un abri ou un toit quelconque pour protéger contre le soleil, la pluie et la neige, par exemple.
  - Si le lieu d'aisance est situé près d'aéronefs en marche, il devrait être protégé contre les vents forts générés par le souffle puissant produit par les réacteurs et les hélices.
- Dans les grands aéroports, là où les distances peuvent être importantes entre les portes d'embarquement, les exploitants d'aérogare devraient envisager d'aménager plus d'un lieu d'aisance dans chaque aérogare pour permettre aux chiens d'assistance de se soulager entre les vols, surtout s'il n'y a pas beaucoup de temps avant un vol de correspondance.

## Caractéristiques de conception

- Si possible, un lieu d'aisance doit mesurer 7,4 m<sup>2</sup> (3 mètres de diamètre), et être conçu de façon à permettre au chien d'assistance attaché avec une laisse de 1,5 m de tourner autour de son maître avant de se soulager.
- Si, en raison des contraintes d'espace, il est impossible de respecter les dimensions recommandées pour un lieu d'aisance, l'espace devra être au moins assez grand pour que le chien puisse aller et venir devant son maître.
- Si le lieu d'aisance se trouve dans un grand espace ouvert, il est préférable de placer des barrières basses (à hauteur des genoux) sur trois de ses côtés, car cela aidera le chien à être moins distrait et à se soulager plus rapidement.
- Si une boîte est installée dans le lieu d'aisance, elle devrait mesurer 1,2 m sur 2,4 m, et le cadre sera préférentiellement fait de poutres d'environ 100 mm sur 100 mm. Avec une boîte de cette dimension, il n'y aura pas assez d'espace pour d'autres structures, comme une borne-fontaine, car toute la surface au plancher doit être libre pour le chien d'assistance.
- Si une boîte est utilisée, il est acceptable d'y mettre une bâche de plastique au fond recouverte de copeaux de bois.
- Si le lieu d'aisance se trouve dans une pièce fermée aménagée uniquement pour cet usage, il est recommandé de permettre aux utilisateurs de barrer la porte pour qu'il n'y ait qu'un seul chien à la fois afin d'éviter qu'il soit distrait par d'autres chiens. Étant donné le temps parfois limité entre deux vols, il conviendrait de prévenir toute situation qui risquerait de distraire le chien qui doit se soulager.
- S'il faut entrer dans le lieu d'aisance par une porte, il est recommandé d'installer un ouvre-porte automatique pour faciliter l'accès dans la pièce.
- Par souci de sûreté et de sécurité, les portes d'un lieu d'aisance devraient être munies d'une fenêtre ou autre pour permettre à la personne qui n'est pas aveugle de voir l'intérieur ou l'extérieur du lieu d'aisance.
- Les accessoires comme les bornes-fontaines dans un lieu d'aisance ne sont pas utiles pour les chiens d'assistance, car ils sont dressés à s'accroupir pour se soulager. En fait,

elles risquent plutôt d'être une distraction pour le chien et même un danger ou un obstacle pour son maître qui se déplace dans la pièce.

- Si des accessoires, tels que les bornes-fontaines, sont intégrés dans le lieu d'aisance du fait qu'ils pourraient être utiles aux animaux de compagnie qui utiliseront également le lieu d'aisance, ces accessoires devraient être installés par exemple dans un coin ou dans un endroit où ils ne risquent pas de devenir des obstacles pour les chiens d'assistance et leur maître.
- S'il y a des commodités telles que des robinets et des postes d'approvisionnement en eau, les commandes devraient être faciles à actionner et à atteindre par une personne en fauteuil roulant.
- Pour rendre le lieu d'aisance plus pratique et hygiénique, il faudrait installer des étagères pour y déposer les sacs à dos ou d'autres articles.

## Surface

- En ce qui concerne la surface des lieux d'aisance, les surfaces dures comme le ciment et l'asphalte représentent la meilleure option, étant donné que la plupart des chiens-guides ont été dressés pour se soulager sur des surfaces dures, des routes et des entrées de garage. Une surface dure facilite aussi le ramassage des crottes par les maîtres. Un carrelage n'est toutefois pas recommandé, car cela ressemble trop à un revêtement de plancher intérieur et les chiens-guides ont été dressés à ne pas se soulager sur un tel revêtement.
- Si les surfaces dures dans le lieu d'aisance sont faites de ciment, celui-ci devrait avoir la même texture que le ciment sur les trottoirs; il ne doit pas être lisse, car les chiens ou les personnes risquent de glisser, surtout s'il y a un boyau pour évacuer l'urine dans la pente vers le drain.
- Pour ce qui est des surfaces souples, les copeaux de bois, le paillis ou le gravier fin comptent parmi les matériaux privilégiés, et ils peuvent convenir pour les lieux d'aisance où le maître du chien n'a pas à aller lui-même sur la surface. Toutefois, ce n'est pas toujours possible en raison des contraintes auxquelles sont confrontées les gares en matière d'hygiène et de propreté, et des exigences liées aux produits agricoles dans les aéroports dotés d'installations de précontrôle des passagers du Service des douanes et

de la protection des frontières des États-Unis, qui restreignent l'utilisation de matériaux naturels.

- Idéalement, si l'espace le permet, il est souhaitable d'avoir une combinaison de surfaces dures et souples, ce qui permettra de répondre aux besoins des chiens qui préfèrent les surfaces dures et de ceux qui préfèrent les surfaces souples. Toutefois, cela n'est pas toujours possible en raison des contraintes d'espace auxquelles font face les gares.
- Le gazon artificiel de type Astroturf semble être le plus commun dans de nombreuses gares, mais il est moins apprécié en général par les utilisateurs de chiens d'assistance, puisque la plupart des chiens sont dressés à se soulager sur des surfaces dures. Le gazon artificiel ressemble trop à du tapis, et comme les chiens sont dressés à ne pas se soulager sur du tapis, ils pourraient être réticents à le faire sur du gazon artificiel.
- Si le gazon artificiel est la seule option, les gares doivent faire tout leur possible pour le garder propre et le remplacer au besoin. Si des coussinets d'entraînement à la propreté pour chiot sont installés sous le gazon artificiel, les coussinets devront être changés à intervalles réguliers pour éviter les problèmes d'hygiène et d'odeur.
- Il n'est pas recommandé de recouvrir le plancher d'un lieu d'aisance uniquement avec de tels coussinets.

## Commodités

Le lieu d'aisance devrait être équipé des commodités suivantes :

- des sacs de ramassage et des contenants à déchets placés dans un endroit facile d'accès;
- de la signalisation en gros caractères, bien contrastée et en braille indiquant le bon usage du lieu et le comportement responsable à adopter (p. ex., l'utilisation de sacs de ramassage);
- un poste de lavage des mains ou, s'il n'y en a pas, du désinfectant pour les mains;
- si possible, de l'eau potable pour le chien.

## Signalisation, aide à l'orientation et information sur les lieux d'aisance

- Un lieu d'aisance désigné permettant aux chiens d'assistance de se soulager doit être indiqué au moyen d'une signalisation tactile et en braille, et doit être conforme aux normes établies dans le document CSA B651-18 – Conception accessible pour l'environnement bâti, et ses modifications successives.
- De la signalisation indiquant les lieux d'aisance pour les chiens d'assistance doit être placée à des endroits clés partout dans la gare, par exemple près des cartes de localisation, des kiosques d'information et autres dispositifs de localisation.
- Des codes QR peuvent être ajoutés à la signalisation pour permettre à une personne d'obtenir, sur son téléphone intelligent ou un autre lecteur de codes QR, des renseignements sur l'emplacement des lieux d'aisance et la manière de s'y rendre.
- Le personnel des gares doit recevoir régulièrement les plus récentes informations sur l'emplacement des lieux d'aisance pour mieux aider les personnes ayant un chien d'assistance.
- Les renseignements concernant l'emplacement et les caractéristiques des lieux d'aisance doivent être présentés sur le site Web de la gare et dans d'autres publications décrivant le plan de la gare, car cela permet aux gens de mieux se préparer avant de s'y rendre.

## Entretien

- Il faut faire l'entretien régulier du lieu d'aisance afin d'en maintenir la propreté et la fonctionnalité.
- Là où du paillis est utilisé, le paillis souillé pourra être enlevé à la pelle et remplacé par du paillis sec tous les deux jours ou avant si nécessaire.
- Il faut éviter d'utiliser des désinfectants ou des produits de nettoyage à forte odeur, comme des détergents et de l'eau de Javel à odeur prenante.

- Si possible, dans les lieux d'aisance où la surface est dure, par exemple en ciment, il serait plus facile pour le nettoyage d'avoir une source d'eau comme un boyau et un bon système de drainage, préférablement en pente à l'une des extrémités.

## Consultation

- Les exploitants de gare devraient consulter au moins un organisme de dressage de chien d'assistance, ou encore un comité sur l'accessibilité composé de personnes ayant vécu l'expérience des lieux d'aisance pour les chiens d'assistance, par exemple en ce qui concerne la conception de ces lieux et leur entretien.

## Exemples de pratiques exemplaires existantes

Voici quelques exemples :

- Programmes permettant à des personnes qui se déplacent avec un chien d'assistance de se familiariser avec les installations à l'aéroport, comme l'endroit où se trouvent les lieux d'aisance et comment ils sont conçus, par exemple le [Programme de répétition pour les passagers](#) offert à l'aéroport de Winnipeg.
- Applications pour s'orienter, comme Aira, à l'aéroport Pearson de Toronto, afin d'aider les personnes à trouver leur chemin et à repérer les lieux d'aisance en toute indépendance.
- Système de drainage moderne—la personne pousse un bouton à la sortie pour que le lieu soit rincé, par exemple à l'aéroport Dulles de Washington.
- Permettre qu'avec l'aide du personnel d'accueil et d'assistance, la personne puisse amener son chien faire ses besoins en toute sécurité sur l'aire de trafic, par exemple dans le cas d'un vol dont l'embarquement et le débarquement se font directement sur l'aire de trafic, comme les Dash 8 – cette pratique a été adoptée à l'aéroport de Vancouver.

# Annexe A

Obligations prévues dans le *Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées* concernant les lieux d'aisance pour les chiens d'assistance

## Lieu d'aisance désigné

**227 (1)** Le lieu d'aisance désigné pour les chiens d'assistance est, à la fois :

a) indiqué par une signalisation tactile et en braille;

b) nettoyé et entretenu de manière régulière.

## Signalisation

**(2)** La gare comporte de la signalisation qui indique comment se rendre au lieu d'aisance désigné pour les chiens d'assistance.

## Lieu d'aisance désigné à l'extérieur de la gare

**(3)** La gare est équipée d'un lieu d'aisance désigné pour les chiens d'assistance qui est situé à l'extérieur de la gare et auquel la personne handicapée peut se rendre à partir de la gare au moyen d'un passage qui est accessible aux personnes handicapées.

## Accès direct de la zone d'accès restreint

**(4)** La gare est équipée d'un lieu d'aisance désigné pour les chiens d'assistance qui est situé à l'intérieur de la gare et auquel la personne handicapée peut se rendre à partir d'une zone dont l'accès est réglementé au moyen d'un passage qui est accessible aux personnes handicapées sans avoir à sortir d'une telle zone et d'y rentrer.